

Population municipale en Lot-et-Garonne : quels sont les conseils municipaux qui augmentent et ceux qui baissent ?



Les gains ou les pertes sont de quatre sièges si une commune passe d'une strate à une autre. © Crédit photo : Loïc Déquier/ SUD OUEST

Par [Bastien Souperbie](#)

La préfecture de Lot-et-Garonne a officialisé et détaillé les communes dont la gouvernance locale change

Dans le cadre de la préparation des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, un arrêté préfectoral, en date du 7 janvier, a été diffusé à l'ensemble des maires et des présidents d'EPCI (établissement public de coopération intercommunale). Cet arrêté fixe, pour chaque commune, le nombre de sièges à pourvoir au sein des conseils municipaux et communautaires. Ce qui aura des conséquences pour le scrutin municipal du printemps prochain.

[Les chiffres de l'Insee de la population en Lot-et-Garonne : qui gagne, qui perd ?](#)

INFOGRAPHIE - L'institut a publié les nouveaux chiffres de référence des populations 2023, qui font foi pour les élections municipales 2026. Certaines communes chutent au point de perdre des sièges au sein du Conseil municipal. D'autres en gagnent

La population de référence pour constater le nombre de conseillers municipaux à élire est issue des enquêtes réalisées par l'Insee. « La population authentifiée par le décret du 26 décembre 2025, en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, a pour date de référence le 1^{er} janvier 2023, qui correspond à l'année médiane de cinq années d'enquête, incluant l'année 2025 », précise la préfecture.

Ceux qui perdent

Ainsi en 2026, 11 communes auront moins de conseillers municipaux qu'en 2020 : Barbaste passe de 19 à 15 sièges (1 488 habitants), Bazens de 15 à 11 (494 habitants), Jusix de 11 à 7 (96 habitants), Mazières-Naresse de 11 à 7 (96 habitants), Mézin de 19 à 15 (1 433 habitants), Saint-Front-sur-Lémance de 15 à 11 (492 habitants), Saint-Georges de 15 à 11 (492 habitants), Saint-Laurent de 15 à 11 (431 habitants), Sainte Colombe-de-Duras de 11 à 7 (98 habitants), Sauméjan de 11 à 7 (85 habitants), La Sauvetat-de-Savères de 15 à 11 (479 habitants).

Ceux qui gagnent

En revanche, quatre communes compteront en 2026 un nombre plus important de conseillers municipaux : Blanquefort-sur-Briolance passe de 11 à 15 (518 habitants), Doudrac de 7 à 11 (105 habitants), La Réunion de 11 à 15 (524 habitants) et Saint-Hilaire-de-Lusignan de 15 à 19 (1 501 habitants).